

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 19 mars 2018

INFO PRESSE

Matinée de la prévention spéciale « risques professionnels » : la direction du Travail et de l'emploi informe les entreprises

La direction du Travail et de l'emploi et la CAFAT organisent deux sessions d'information gratuites à l'attention des entreprises sur la prévention des risques professionnels et la démarche d'évaluation des risques. Le code du travail impose en effet aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Par ailleurs, toutes les entreprises doivent, depuis le 1^{er} janvier 2015, avoir engagé une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Ces sessions d'information se dérouleront :

- à Nouméa, au centre administratif de la province Sud (CAPS), 6 route des Artifices, baie de la Moselle, le mercredi 21 mars 2018 de 7 h 30 à 11 h 30 ;
- à Koné, au faré de l'hôtel Koniambo, le jeudi 22 mars 2018 de 7 h 30 à 11 h 30.

Par ailleurs, la direction du Travail et de l'emploi organise deux sessions d'information à Poindimié, gratuites, ouvertes à toutes et à tous. L'une concerne le risque routier, l'autre les risques professionnels dans le BTP. Ces deux sessions se dérouleront à l'hôtel Tiéti :

- Le 22 mars 2018 de 17 h 30 à 19 h 30 : projection du film « Conduites dangereuses », documentaire de 50 minutes produit par Canal + et réalisé par Tetemba. Un débat suivra la projection ;
- Le 23 mars 2018 de 7h30 à 11h30 : conférence sur les risques professionnels dans le BTP et sur la coordination SPS (Sécurité - Protection de la santé).

Contact presse : Philippe Dimaggio - direction du travail et de l'emploi - 27 20 07

PROGRAMME



Les 21 et 22 mars 2018

A Nouméa (au CAPS) et à Koné (Hôtel Le Koniambo)

« Evaluation des risques professionnels »

- 7h30 Accueil des participants**
- 7h45** Introduction à la démarche d'évaluation des risques professionnels :
L'obligation réglementaire ;
Risque, danger, gravité, dommage, les paramètres de l'EVRP ;
Risques professionnels communs à toutes les entreprises.
- 9h30** Pause
- 9h45** Engager la démarche d'évaluation des risques professionnels :
Principe et méthode ;
Assistance à l'EVRP ;
Formalisation du dossier d'évaluation des risques.
- 11h30** Fin de la matinée

Le 22 mars 2018 à l'hôtel TIETI à Poindimié de 17h30 à 19h30 « Risque routier »

- 17h30** Introduction au risque routier en Nouvelle-Calédonie
- 17h45** Projection du film « Conduites dangereuses »



- 18h45** Débat : Comment agir pour améliorer la situation et réduire les accidents de la route en Nouvelle-Calédonie.

Donner un sens et une forme au slogan « Tous acteurs, Tous responsables »
- 19h30** Fin de la soirée

PROGRAMME



**Le 23 mars 2018 à l'hôtel TIETI à Poindimié
de 7h30 à 11h30**

« BTP et risques professionnels »

- 7h30** **Accueil des participants**
- 7h45** Introduction à la santé sécurité au travail dans le BTP ;
La réglementation applicable ;
Les risques professionnels du BTP ;
Evaluation des risques dans l'entreprise de BTP.
- 9h30** Pause
- 9h45** Présentation de la coordination SPS ;
Rôle et mission du coordonnateur ;
Plan général de coordination (PGC) ;
Plan particulier de santé et de sécurité (PPSS).
- 11h30** **Fin de la matinée**

Les inscriptions se font sur le site : www.dtenc.gouv.nc. Informations complémentaires au 27 81 65
ou 27 20 07 ou 78 73 60.